

Règlement du Concours « Nous les fondus de Sport »

CLAP 2 JOURS 2015

Présentation

Vous êtes spéléo, jogger, skieur, footballeur, deltaplaneur, cycliste, cavalier, alpiniste , vous faites du sport en pleine nature et vous aimez vous filmer ou filmer vos amis.

Saisissez vos Gopro (ou autre caméra) et FILMEZ VOS AMIS ou VOUS-MÊME en pleine action. Faites en un « vrai film » ! Puis présentez le nous !

Règlement

1 - L'association LES INKORRIGIBLES organisent, à l'occasion de la 2^{ème} édition du Festival CLAP 2 JOURS (12 et 13 août 2015), le 1^{er} Concours de films sportifs « Nous les Fondus de sport ! », en partenariat avec l'Office de Tourisme de Méjannes le Clap et le festival de court-métrages de Paris «Courts Devant »

2 - Le concours « **Nous les fondus de Sport** » a pour objet de présenter à Méjannes le Clap lors du Festival de cinéma CLAP 2 JOURS, des court-métrages à thématique sportive.

3 – Ce concours est ouvert à tout réalisateur de film auto-produit ou autre.

4 – Les court-métrages présentés ne doivent pas excéder 8 minutes

5 – Les films doivent être montés, sonorisés et avoir un générique de début et de fin.

6 – Les films peuvent être des films de type documentaire ou des films scénarisés..

7 – Les films doivent être envoyés sous forme de fichier informatique avant le 1^{er} août 2015.

- soit en pièce jointe par mail à lesinkorrigibles@orange.fr

- soit par téléchargement en envoyant le lien par mail

- soit par clé USB par courrier postal à: Les InKorrigibles, Mairie, 30430, Méjannes le Clap

- Une fiche de renseignement signée et datée doit accompagner le fichier du film indiquant :

*Le nom du réalisateur et son adresse postale, son mail, son téléphone

*le titre du film, sa durée, son année de réalisation, son financement s'il a eu des sponsors ou une production.

8 – Un comité de sélection visionnera tous les films envoyés et sélectionnera les 10 films qui seront projetés lors de la séance publique du 13 août à 19h dans la salle des Fêtes de la Mairie de Méjannes le Clap.

9 – Les réalisateurs autorisent le « Festival Clap 2 Jours » à projeter leur film devant le public sans demander de droits de projection.

10 – Le jury sera composé de 5 membres du monde du cinéma et du sport. Il décernera lors de la séance publique, le Prix du Jury.

10 – Le 13 août, le public présent votera pour le Prix du Public.

11 - Une caméra Gopro récompensera chacun des films ayant obtenu le Prix du Jury et le Prix du Public.

12 - La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.